

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 10351
Numéro SIREN : 347 787 327
Nom ou dénomination : INTERNATIONAL AUDIT COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2020 sous le numéro de dépôt 97776

INTERNATIONAL AUDIT COMPANY S.A.S.

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
S.A.S. au capital de 446 000 Euros
R.C.S. PARIS B 347 787 327
46 rue du Général Foy
75008 PARIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq Mars, à dix-neuf heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple adressée le 4 Mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Daniel de BEAUREPAIRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux Comptes, la Société FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT, représentée par Monsieur Patrick COIGNARD, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 29 087 actions sur les 29 087 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des associés présents ou représentés, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

7 - 4

W

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément aux dits statuts, été communiqués aux associés huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion du Président ;

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président ;

Affectation du résultat ;

Nomination en tant que Président de la société de Monsieur François Caillet en remplacement de Monsieur Daniel de Beaurepaire démissionnaire ;

Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes au 30 septembre 2019 font apparaître un bénéfice net comptable de 153 067,52 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	153 067,52 €
--------------------------	--------------

Report à nouveau :	144 594,55 €
--------------------	--------------

Total à affecter :	297 662,02 €
--------------------	--------------



Affectation :

Distribution de dividendes	100 0000,00 €
Au report à nouveau	197 662,02 €
Total	297 662,02 €

L'Assemblée générale rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le:	Dividende	Abattement fiscal *	Total
30/09/2018	80 000 €	40 %	80 000 €
30/09/2017	50 000 €	40 %	50 000 €
30/09/2016	Néant	40%	Néant

* au profit des personnes physiques

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées

Les conventions visant directement ou indirectement l'ensemble des associés présents ou représentés, ceux-ci ne prenant pas part au vote, l'assemblée en prend donc simplement acte.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission du Président de la société, Monsieur Daniel de Beaurepaire, à compter de ce jour, prend acte de cette démission. L'assemblée générale le remercie chaleureusement pour le travail réalisé depuis plus de vingt ans à la tête de la société et de l'essor très important qu'il a donné aux activités de notre société, ainsi que pour la rigueur de sa gestion et ses grandes qualités humaines dans les relations qu'il a entretenues avec ses associés et les collaborateurs.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale décide de nommer Monsieur François Caillet en tant que Président de la société à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Monsieur François Caillet ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de président.

Monsieur François Caillet remercie l'assemblée générale de la confiance qui lui est accordée et déclare accepter ses fonctions de président.

f. a
uk

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société FIDUCIAIRE EUROPEENNE D'AUDIT, et celui du commissaire aux comptes suppléant, la société SOREGECE EUROPE, venaient à expiration à cette présente assemblée générale, décide de ne pas renouveler leurs mandats puisque la société INTERNATIONAL AUDIT COMPANY ne dépasse pas les seuils de nomination d'un commissaire aux comptes introduits par les nouvelles dispositions de loi PACTE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

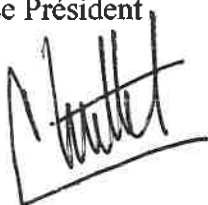
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Muller', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.', written over a horizontal line.